RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DocuSign Envelope ID: FFD38C4F-C64A-4545-A7E5-E5FDE2B9897F

FIREX AUDIT
Société à responsabilité limitée au capital de 132 000 euros
Siège social : 2 Place du Paisy 69570 DARDILLY
352 140 255 RCS LYON

*(la « **Société** »)*

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 24 mai,
A 11 heures,

Les associés de la Société, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Monsieur Franck DAUBIGNEY, en sa qualité de cogérant associé, préside l'Assemblée Générale.

Sont présents :

- Monsieur Charles ARNAUD, propriétaire de .....200 parts sociales
- Madame Cécile BUSSILLET, propriétaire de ..... .1 part sociale
- Monsieur Franck DAUBIGNEY, propriétaire de ..... .1 part sociale
- La société FIREX GROUP, propriétaire de ..... .1.795 parts sociales
- Monsieur Frédéric LAMBERT, propriétaire de ..... .1 part sociale
- Monsieur Guillaume NOYER, propriétaire de ..... .1 part sociale
- Madame Marie-Pierre SEYVE, propriétaire de ..... .1 part sociale

Seuls associés possédant la totalité des 2.000 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée Générale réunissant la totalité des associés possédant ensemble l'intégralité des parts sociales de la société, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément de l'apport des parts de la Société détenues par la société FIREX GROUP au profit de la société FIREX DEVELOPPEMENT,
- Modification corrélative des statuts sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'apport,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- une copie de la demande d'agrément,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

DocuSign Envelope ID: FFD38C4F-C64A-4545-A7E5-E5FDE2B9897F

Le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la notification du projet d'apport par la société FIREX GROUP, représentée par Monsieur Franck DAUBIGNEY, Cogérant, de 1 795 parts de la Société qu'elle détient, à la société FIREX DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 2, Place du Paisy - 69570 DARDILLY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 827 635 995 RCS LYON,

déclare, conformément aux dispositions de l'article L. 223-14 du Code de commerce et de l'article 17 des statuts, après avoir pris connaissance des termes du projet d'apport de 1 795 parts de la Société appartenant à ce jour à la société FIREX GROUP à la société FIREX DEVELOPPEMENT :

- **autoriser** cet apport,

- **et agréer** expressément la société FIREX DEVELOPPEMENT en qualité de nouvelle associée de la Société conformément à la loi et à l'article 17 des statuts de la Société, sous réserve de la réalisation définitive de l'apport des parts sociales susmentionné.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'apport autorisé, que l'article 8 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après :

« ***ARTICLE 8- PARTS SOCIALES***

Les deux mille (2 000) parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

à Madame Cécile BUSSILLET, *une part sociale en pleine propriété, ci*	*1 part*
à Monsieur Franck DAUBIGNEY, *une part sociale en pleine propriété, ci*	*1 part*
à la société FIREX DEVELOPPEMENT, *mille sept cent quatre-vingt-quinze parts sociales en pleine propriété, ci*	*1 795 parts*
à Monsieur Frédéric LAMBERT, *une part sociale en pleine propriété, ci*	*1 part*
à Monsieur Guillaume NOYER, *une part sociale en pleine propriété, ci*	*1 part*
à Madame Marie-Pierre SEYVE, *une part sociale en pleine propriété, ci*	*1 part*
à Monsieur Charles ARNAUD, *deux cents parts sociales en pleine propriété, ci*	*200 parts*
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	*2 000 parts* »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DocuSign Envelope ID: FFD38C4F-C64A-4545-A7E5-E5FDE2B9897F

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

L'Assemblée Générale convient expressément que les décisions qui précèdent prennent effet le 24 mai 2024, nonobstant toute date de consultation et/ou de signature ultérieure du procès-verbal de la présente décision, par un ou plusieurs associés, et s'accorde pour le signer avec l'outil de signature électronique DocuSign®.

*****

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés, au moyen d'une signature électronique au sens des dispositions des articles 1367 et suivants du Code civil qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

M. Franck DAUBIGNEY
Co-gérant et Associé

DocuSigned by:
FRANCK DAUBIGNEY
D928F826CE07416...

M. Charles ARNAUD
Co-gérant et Associé

DocuSigned by:
CHARLES ARNAUD
EAD9D678396E484...

Mme. Cécile BUSSILLET
Co-gérante et Associée

DocuSigned by:
[redacted]
37A026080602403...

La Société FIREX GROUP
Associée
Représentée par M. Franck DAUBIGNEY

DocuSigned by:
FRANCK DAUBIGNEY
D928F826CE07416...

M. Frédéric LAMBERT
Co-gérant et Associé

[redacted]MBERT
10BC3834FC7F44A...

M. Guillaume NOYER
Co-gérant et Associé

DocuSigned by:
[redacted]
D2B108E141EF417...

Mme. Marie-Pierre SEYVE
Associée

DocuSigned by:
Marie-Pierre SEYVE
C06B83FD5697478...